

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 021-212105019-20230515-D2023\_039-DE



**Département de la Côte-d'Or**

**Arrondissement de Beaune**

**Canton d'Arnay-le-Duc**

**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 15 mai 2023

---

Délibération du conseil municipal n°2023-039

---

Le quinze mai deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2023

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX - M. Philippe CHAUCHOT – M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Nicole FILLON – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT – Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER – M. Franck LALIGANT

Étaient absents : 1

Mme Pauline CANARD

Étaient excusés : 3

Pouvoir de :

Mme Evelyne GAILLOT à Mme Karine BASSARD

M. Yves COURTOT à M. Eric PIESVAUX

M. Jérémie BARDET à Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 14

## **OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES POUR LES OUVRAGES D'ENEDIS SUR LA PARCELLE ZI 135 LIEU-DIT « LE SEUIL »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-31 ;

Considérant les travaux d'ENEDIS relatifs à l'augmentation de puissance C4 - IZIVIA Station de recharge (borne de recharge de véhicules électriques situés à la Maison de Pays) qui nécessitent de remplacer l'armoire de courant électrique et de renforcer un câble de 6 mètres, sur la parcelle communale cadastrée ZI n°135, sise Lieu-dit « Le Seuil »;

Considérant la nécessité de consentir à ENEDIS des droits de servitude, pour les ouvrages de réseau électricité qui seront établis sur la parcelle communale ZI n°135 ; sise Lieu-dit « Le Seuil » ;

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 021-212105019-20230515-D2023\_039-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

---

Séance du 15 mai 2023

---

Délibération du conseil municipal n°2023-039

---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :**

- 1) Approuver les droits de servitudes consentis à ENEDIS pour les ouvrages de réseau électrique sur la parcelle communale ZI n°135 Lieu-dit « Le Seuil », pour l'augmentation de puissance C4 - IZIVIA Station de recharge (borne de recharge de véhicules électriques situés à la Maison de Pays).
  
- 2) Approuver les termes de la convention de servitudes du terrain à intervenir avec ENEDIS et la Commune de Pouilly-en-Auxois.
  
- 3) En tant que de besoin préciser que les servitudes pourront être constatées par acte authentique et publiées au bureau de la publicité foncière ;
  
- 4) Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et signer tout acte notarié constatant ces servitudes.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Eric PIESVACUX



Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN